



Sécurisation de la population. © ONUCI / Ky Chung

La force militaire de l'ONUCI est composée d'environ 8 000 hommes et femmes représentant 42 pays (juin 2007). Les principaux contingents proviennent du Bangladesh, du Bénin, de la France, du Ghana, de la Jordanie, du Maroc, du Niger, du Pakistan, du Sénégal et du Togo.

La force est répartie sur l'ensemble du territoire ivoirien. Elle est commandée par un état-major central à Abidjan, qui s'appuie sur deux secteurs opérationnels, Est et Ouest, dont les Etats-majors opérationnels se trouvent respectivement à Bouaké et à Daloa. La majeure partie de la force militaire de l'ONUCI se compose d'unités de maintien de la paix chargées de la sécurité de la population et qui sont en mesure d'intervenir en cas de violation du cessez-le-feu par l'une ou l'autre des parties.

Outre les contingents déployés et l'état-major, d'autres unités de Casques bleus remplissent des missions de soutien à la force militaire de l'ONUCI. Près de 200 observateurs militaires répartis dans les grandes villes de Côte d'Ivoire, en équipes autonomes, sont notamment chargés de renseigner la force militaire sur la situation sur le terrain. Ils participent également au

suivi du processus DDM/DDR et au respect de l'application de l'embargo sur l'armement. Trois compagnies du génie mettent en place les infrastructures indispensables au déploiement des troupes et réalisent des travaux d'aménagement au profit de la Côte d'Ivoire (routes, pistes...). Elles disposent, par ailleurs, de compétences techniques en matière de déminage et de destruction de munitions non explosées.

Une équipe composée de militaires spécialistes de la sécurité rapprochée participe à la protection de diverses personnalités telles que des membres du Gouvernement de réconciliation nationale, le représentant spécial du Secrétaire Général ou le Général Commandant de la Force et son adjoint.

Une compagnie de transport pakistanaise participe au déploiement et à la relève des différents contingents militaires sur l'ensemble du territoire ivoirien. L'ONUCI dispose, par ailleurs, d'avions et d'hélicoptères pour le transport aérien et les évacuations sanitaires.

Enfin, la cellule médicale, dotée de plusieurs hôpitaux militaires, dispose de capacités d'évacuation et de

soins pour les casques bleus. Ses compétences sont régulièrement mises au profit des populations (soins médicaux, vaccination, médecine d'urgence).

Activités humanitaires

En plus des missions opérationnelles, les forces onusiennes, en Côte d'Ivoire, se sont confiées des activités humanitaires au profit de la population et d'aide au gouvernement.

Lors des sessions scolaires et universitaires en 2006 et 2007, la force de l'ONUCI assure le transport routier et aérien des sujets des différentes épreuves jusqu'aux centres d'examen, ainsi que l'acheminement puis la remise des copies aux correcteurs. Chaque année, les militaires du Génie de l'ONUCI conduisent d'importants

travaux de réhabilitation de routes ou encore de pistes menant directement à des établissements scolaires, comme récemment à Yamoussoukro, Daloa, Zambakro et Bouaké. Le centre culturel de Zuenola a également fait l'objet d'une réhabilitation par la compagnie du Génie Bangladeshi de l'ONUCI permettant ainsi aux jeunes de la région de notamment s'initier à la pratique de l'informatique. Par ce type de réalisations concrètes, la force de l'ONUCI veut encourager la jeunesse ivoirienne à emprunter dans un même élan la route de l'éducation et celle de la paix.

C'est avec cette même intention que les casques bleus assurent régulièrement la réhabilitation d'aires de jeux, de terrains de football ou de rugby réalisées grâce aux moyens matériels lourds dont dispose la Force et aux moyens propres à chaque contingent.

Rôle de la Force dans le processus de paix en Côte d'Ivoire

La force militaire s'occupe principalement de faire respecter le cessez-le-feu conclu par les parties ivoiriennes en mai 2003, d'appuyer la mise en œuvre du processus de paix initié par les accords de Ouagadougou signés le 4 mars 2007; d'aider le Gouvernement de réconciliation nationale dans le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion(DDR) et la restructuration de l'armée. Cependant sur la base des résolutions successives (1528, 1609, 1633, 1721, 1739 et 1765) du Conseil de sécurité, les missions confiées à l'ONUCI globalement sont :

- **Prévenir** la reprise de la belligérance en empêchant toute action armée hostile.
- **Contribuer** à la sécurité des personnes, des installations et des équipements des Nations

unies en Côte d'Ivoire.

- **Participer** à la sécurisation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire ivoirien et en particulier pourvoir à la protection des personnes sous danger imminent.
- **Participer** à la sécurisation des membres du Gouvernement de transition ainsi que de certains signataires des Accords de Marcoussis.
- **Porter** assistance au respect, aux enquêtes et aux investigations sur les violations des Droits de l'homme.
- **Conduire** des opérations d'embargo pour s'assurer de l'application de la résolution 1435.